

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 1/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

· **Marque** MELLERUD

· **Assortiment** CLASSIC

· **Code du produit**

1,0 l: 2152109175

1,75 l: 2152104057

· **EAN/GTIN**

1,0 l: 4004666109103

1,75 l: 4004666109851

· **Types d'emballage:**

1,0 l flacon rectangulaire avec bouchon sécurité enfant

1,75 l bouteille à poignée avec fermeture de sécurité enfant

· **Numéro d'enregistrement**

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir section 3.

Tous les ingrédients de ce mélange ont été enregistrés sous REACH (auparavant).

· **UFI** 1C30-W0PH-800F-MPKC

· **Nanoforme** non pertinent/applicable

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Détergent pour tuyaux

Détergents alcalins

· **Utilisations déconseillées**

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles mentionnées ci-dessus sans la recommandation du fournisseur.

#### · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· **Fabricant/fournisseur :**

MELLERUD CHEMIE GmbH, Brügggen (DE)

Succursale Lucerne

c/o Gewerbe-Treuhand AG

Eichwaldstrasse 13

6002 Lucerne

☎ +41 (0) 41 / 41 31 99 444

· **Fabricant de l'EEE:**

MELLERUD CHEMIE GmbH

Bernhard-Röttgen-Waldweg 20

D-41379 Brügggen (Niederrhein)

☎ +49 (0) 2163 / 950 90 999

✉ service@mellerud.de

🌐 www.mellerud.de

· **Service chargé des renseignements :**

Département des affaires réglementaires

✉ regulatory@mellerud.de

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

· **CENTRE ANTIPOISONS:**

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/7d: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

· **Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:**

☎ +41 (0) 41 / 41 31 99 444

Uniquement pendant les heures de bureau : LUN - DIM de 8h00 à 20h00.

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 2/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

##### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est étiqueté selon le règlement CLP.

##### · Pictogrammes de danger



GHS07

##### · **Mention d'avertissement** Attention

##### · **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### · **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P501 L' emballage partiellement vides doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L' emballage entièrement vide doit être éliminé avec les déchets urbain.

##### · **Indications complémentaires:**

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

#### · 2.3 Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

##### · **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

##### · **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 % en poids.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Préparations

· **Description:** Mélange de substances de lavage actives, d'agent de blanchiment à la base de chlore

##### · **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 497-19-8	carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)	2,5 – < 5%
EINECS: 207-838-8	Eye Irrit. 2, H319	
Reg.nr.: 01-2119485498-19-XXXX		

(suite page 3)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 3/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

### Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 2)

CAS: 7681-52-9	hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)	1 – < 2,5%
EINECS: 231-668-3	Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318	
Reg.nr.: 01-2119488154-34-XXXX	Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
	EUH031	
	Note: B	
	Limite de concentration spécifique: EUH031: C ≥ 5 %	

#### · SVHC

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

#### · Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de blanchiment chlorés, agents de surface amphotères	<5%
parfums	

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### · Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
En cas de doute ou de symptômes, demander un avis médical.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### · après inhalation :

Veiller à l'apport d'air frais  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
En cas de malaise, recourir à un traitement médical

#### · après contact avec la peau :

Lavage à l'eau.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### · après contact avec les yeux :

Retirez les lentilles de contact si possible.  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### · après ingestion :

Faire boire de l'eau immédiatement (maximum 2 verres à boire). Consulter un médecin.  
Non applicable, car aérosol.

### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer des bronchospasmes pour les individus sensibles au chlore.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Se renseigner auprès d'un médecin ou d'un centre antipoison.  
Traitement symptomatique.  
Aucune information sur les tests cliniques et la surveillance médicale n'est disponible. Des informations toxicologiques spécifiques sur la substance, si elles sont disponibles, sont présentées dans la section 11.

CH\_FR

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 4/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée (éviter le jet plein si possible). Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Les incendies naissants peuvent être combattus à l'aide d'extincteurs/d'agents d'extinction disponibles dans le commerce. Le produit lui-même ne brûle pas.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Il n'existe aucune restriction concernant les agents d'extinction pour ce mélange.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Les produits de combustion dangereux qui peuvent se former sont les suivants

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Chlore (Cl<sub>2</sub>)

Chlorure d'hydrogène gazeux (HCl)

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

Un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Choisissez des vêtements de protection contre l'incendie qui répondent aux normes correspondantes (par exemple, en Europe : EN 469).

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

· **Autres indications**

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les réglementations nationales et internationales pertinentes.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bloquer les zones dangereuses et interdire l'accès au personnel non nécessaire et non protégé.

Équipement de protection : voir section 8.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Éviter le contact avec les acides.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation. Cela peut être réalisé par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

(suite page 5)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 5/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

### Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 4)

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Mesures d'hygiène:**

Changer immédiatement les vêtements contaminés. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et dans un endroit fermé.

- **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement

- **Température de stockage recommandée :** Conserver au sec, entre +5 °C et +40 °C.

- **Classes de stockage CS (Suisse):** Matières liquides (CS 10/12)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune utilisation finale spécifique n'est prévue en dehors de celles mentionnées dans la section 1.2.

Trouvez davantage de produits sur [www.mellerud.de](http://www.mellerud.de)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **8.1.1 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition:** Non applicable.

- **8.1.2 DNEL**

**CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)**

DNEL Aiguë – inhalation, effets systémiques	3,1 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Long terme – inhalation, effets locaux	1,55 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Long terme – inhalation, effets systémiques	1,55 mg/m <sup>3</sup>

- **8.1.3 PNEC**

**CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)**

PNEC aquatique, eau douce	0,00021 mg/l
PNEC station d'épuration des eaux usées (SEEU)	0,03 mg/l
PNEC empoisonnement secondaire	11,1 mg/kg food
PNEC aquatique, libération intermittente	0,00026 mg/l
PNEC aquatique, eau de mer	0,000042 mg/l

- **8.1.4 Composants présentant des valeurs limites biologiques:** Aucune donnée disponible.

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

Les méthodes de mesure de l'atmosphère du lieu de travail doivent répondre aux exigences générales des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

(suite page 6)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 6/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

### Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 5)

#### · 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Voir section 7. Aucune autre mesure n'est nécessaire.

#### · 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Des vêtements de protection appropriés doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité de substance manipulée. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec les fournisseurs.

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

#### · Protection respiratoire :

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection respiratoire nécessaire à:

Formation d'aérosols ou de brouillards.

#### · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné B-P (Couleur: gris-blanc)

#### · Contact total:

Matériau : caoutchouc nitrile  
Épaisseur minimale de la couche :  $\geq 0,11$  mm  
Temps de pénétration : 480 min

#### · Contact par éclaboussures:

Matériau : caoutchouc nitrile  
Épaisseur minimale de la couche :  $\geq 0,11$  mm  
Temps de pénétration : 480 min

#### · Matériau des gants

Les gants de protection à utiliser doivent répondre aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme EN 374 qui en découle, par exemple KCL 741 Dermatril®L (contact total), KCL 741 Dermatril®L (contact par éclaboussures). Les temps de rupture susmentionnés ont été déterminés avec des échantillons de matériaux des types de gants recommandés lors de mesures en laboratoire effectuées par KCL selon la norme EN 374. Cette recommandation n'est valable que pour le produit mentionné sur la fiche de données de sécurité, fourni par nos soins et pour l'utilisation que nous avons indiquée. En cas de solution dans ou de mélange avec d'autres substances et de conditions différentes de celles de la norme EN 374, vous devez vous adresser au fournisseur de gants homologués CE (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

#### · Protection des yeux/du visage

Les lunettes de protection ne sont généralement pas nécessaires. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures se produisent lors de la manipulation du produit.

Lunettes de protection : hermétiques conforme EN 166.

#### · Protection du corps : Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

#### · 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Voir les sections 6 et 7.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales.

#### · État physique

Liquide

#### · Couleur :

jaunâtre

#### · Odeur :

parfumé

#### · Seuil olfactif:

Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation

(suite page 7)

CH\_FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 7/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

### Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 6)

· 9.1.2 Données importantes pour la sécurité:	
· Point de fusion :	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≥ 100 °C (H <sub>2</sub> O)
· Inflammabilité	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· supérieure :	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Point d'éclair :	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition :	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· pH à 20 °C	11 – 11,4 (CIPAC MT 75.3)
· Acidité/alcalinité	
· Viscosité :	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Viscosité cinématique à 20 °C	0 s
· Tension superficielle:	Il n'y a pas de données / Non applicable
· Solubilité	
· l'eau :	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Il n'y a pas de données / Non applicable
· Pression de vapeur à 20 °C:	≤ 23 hPa (H <sub>2</sub> O)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,063 – 1,082 g/cm <sup>3</sup> (ISO 387)
· Densité relative.	~1,075 (EC method A.3)
· Densité de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· VOCV (CH):	0 %
· Modification d'état	
· Température de trouble et de clarification :	non déterminé
· Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable
· Vitesse d'évaporation.	Il n'y a pas de données / Non applicable

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

CH\_FR

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 8/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir section 10.3.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Si le matériau est manipulé et stocké conformément aux instructions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir. Stable dans des conditions normales d'utilisation.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions aux agents d'oxydation puissants  
En cas d'action exercée par des acides, formation de chlore
- **10.4 Conditions à éviter** Les températures élevées et une exposition directe au soleil
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Au contact de métaux comme le fer, le bronze, le cuivre, le chrome, le zinc, le manganèse, l'aluminium et l'argent et autres catalytiques métaux et leurs sels, le produit se décompose rapidement en libérant de l'oxygène, spécialement en milieu basique (pH 7 ou plus).  
Acides (décomposition violente avec dégagement de chlore)
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
En cas d'incendie: voir section 5  
La formation de produits de décomposition dangereux n'est pas attendue dans des conditions normales de stockage.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Le mélange est classé selon la méthode de calcul basée sur les ingrédients classifiés contenus dans le mélange.
- **Substances dangereuses:**

· **Données expérimentales/calculées:**

**CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)**

Toxicité orale aiguë	LD50	2.800 mg/kg bw (rat) (OECD 401)
Toxicité cutanée aiguë	LD50	> 2.000 mg/kg bw (lapin) (EPA 16 CFR 1500.40)
Toxicité aiguë par inhalation	LC50/2h/poussière/brouillard	2,3 mg/l (rat) (OECD403)

**CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)**

Toxicité orale aiguë	LD50	> 5.000 mg/kg bw (rat)
Toxicité cutanée aiguë	LD50	> 5.000 mg/kg bw (rat)
Toxicité aiguë par inhalation	LC50/1 h	> 10,5 mg/l (rat)

· **Estimation de la toxicité aiguë (ATE(MIX)) - Méthode de calcul:**

Toxicité orale aiguë	-	(Non pertinent)
Toxicité cutanée aiguë	-	(Non pertinent)
Toxicité aiguë par inhalation	-	(Non pertinent)

· **Informations sur les composants:**

· **Informations sur les composants:**

**CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)**

Résultat/évaluation:	Pas d'irritation	(lapin) (OECD404)
----------------------	------------------	-------------------

**CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)**

Résultat/évaluation:	Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	(Classification harmonisés)
----------------------	--------------------------------------	-----------------------------

(suite page 9)

CH\_FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 9/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

### Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 8)

**Classification:**

Irritation cutanée, Catégorie 2

**Substances dangereuses:**
**Substances dangereuses:**
**CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)**

Résultat/évaluation: Irritant (lapin) (EPA 16 CFR 1500.42)

**CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)**

Résultat/évaluation: Lésions oculaires graves, catégorie 1 (Classification harmonisés)

**Classification:**

Irritation oculaire, Catégorie 2

**Substances dangereuses:**
**Données expérimentales/calculées:**
**CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)**

Résultat/évaluation:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau	(Non pertinent) (L'approche fondée sur le poids de la preuve)
	Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire	(Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques)

**CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)**

Résultat/évaluation:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau	(L'approche fondée sur le poids de la preuve)
	Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire	(L'approche fondée sur le poids de la preuve)

**Classification:**

N'est pas classé comme sensibilisant cutané (Critères de classification non remplis) (évaluation basée sur les ingrédients)

**Mutagénicité sur les cellules germinales**
**Produit/mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Indications toxicologiques complémentaires :** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques des composants individuels (voir rubrique 3).

(suite page 10)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 10/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

### Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 9)

#### · Toxicité aquatique :

##### · Substances dangereuses:

###### CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)

EC50/48 h 265 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau))

LC50/96 h 300 mg/l (Lepomis macrochirus (crapet arlequin))

###### CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

NOEC/21d 0,01 mg/l (Epioblasma capsaeformis) (Aucune ligne directrice n'a été suivie)

NOEC/28d 0,04 mg/l (poisson) (Aucune ligne directrice n'a été suivie)

ErC50/24h &lt; 0,024 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

EC50/48 h &lt; 0,0271 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau)) (OECD 202)

LC50/96 h 0,034 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) (Aucune ligne directrice n'a été suivie)

#### · Classification:

Toxicité aquatique chronique, catégorie 3

#### · 12.2 Persistance et dégradabilité

##### · Substances dangereuses:

###### CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)

Persistance (Dégradation par hydrolyse)

Biodégradabilité (Sans objet, matière inorganique)

###### CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

Persistance (Dégradation par hydrolyse)

Biodégradabilité (Sans objet, matière inorganique)

· **Produit/mélange:** Il n'existe pas de données d'essai pour le mélange complet.

#### · Autres indications :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### · Substances dangereuses:

###### CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)

potentiel de bioaccumulation (Non pertinent)

###### CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

potentiel de bioaccumulation (Non pertinent) (Etude non nécessaire pour des raisons scientifique)

#### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

#### · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

#### · 12.7 Autres effets néfastes

##### · Remarque :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Nocif pour les poissons.

· **Comportement dans des stations d'épuration :** Remarques: Donnée non disponible

· **Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :**

Remarques: Donnée non disponible

(suite page 11)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 11/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

### Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 10)

- **Autres indications écologiques :**
- **Valeur DCO :** Remarques: Donnée non disponible
- **Valeur DBO5 :** Remarques: Donnée non disponible

- **Indications générales :**

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **13.1.1 Élimination appropriée / Produit:**

**Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

- **Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED::**

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP14	Écotoxique

- **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

07 00 00: Déchets des procédés de la chimie organique

07 06 00: Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques

07 06 01: Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

15 00 00: Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs)

15 01 00: Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes)

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux

Classification: ds = les déchets spéciaux

- **13.1.2 Élimination appropriée / Emballage:**

- **13.1.2 Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

CH\_FR

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 12/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 11)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant

#### · 14.4 Groupe d'emballage

- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

#### · 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

#### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

#### · Indications complémentaires de transport :

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

#### · "Règlement type" de l'ONU:

néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE):  
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE  
Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

- Directive sur les émissions industrielles (COVs, 2010/75/UE) non réglementé

- Règlement (UE) n° 2019/1148 commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs non réglementé

- Directive 75/324/CEE relative aux générateurs d'aérosols non réglementé

- Règlement (UE) no 528/2012 le marché et l'utilisation des produits biocides: non réglementé

- Directive 2012/18/UE Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

#### · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### · Réglementation nationale (Suisse):

Ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5), RS 822.115  
 Ordonnance du 4 décembre 2015 sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED), RS 814.600  
 Ordonnance du 5 juin 2015 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ordonnance sur les produits chimiques, OChim), RS 813.11  
 Ordonnance du DEFR du 4 décembre 2007 sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2  
 SR 817.02 Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs) du 23 novembre 2005  
 Ordonnance du DEFR du 20 mars 2001 sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (ordonnance sur la protection de la maternité), RS 822.111.52

(suite page 13)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 13/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

### Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 12)

- Ordonnance du DEFR du 4 décembre 2007 sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2  
 Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (loi sur la protection de l'environnement, LPE), RS 814.01  
 OCOV:  
 Ordonnance du 12 novembre 1997 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV),  
 RS 814.018  
 Les réglementations nationales doivent également être prises en compte!  
 Ordonnance du 4 décembre 2015 sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED), RS 814.600
- **Ordonnance sur les produits biocides (OPBio, SR 813.12):** non réglementé
  - **Indications sur les restrictions de travail :** Non pertinent.
  - **Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM (RS 814.012):** Non soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs.
  - **Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (RS 814.018):**  
 Conformément à l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV), le mélange est exonéré de la taxe (≤3,0 % en COV).
  - **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)
  - **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
 Les informations sur les réglementations légales ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations peuvent en outre s'appliquer au produit.
  - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
 Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:  
 Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

- **16.1 Indications de changement:** Le contenu du document a été vérifié/révisé.
- **16.2 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral):**  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- **16.3 Remarques pour formation:**  
 Fournir des informations, des instructions et une formation adéquates aux utilisateurs.  
 Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet: [www.mellerud.de](http://www.mellerud.de)
- **16.4 Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations:**  
 Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations:  
 FDS des fournisseurs de Matières Premières  
 CEFIC ERICards Database (<http://www.ericards.net>)  
 Règlement (CE) Non 1907/2006, relatif au registre, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et les préparations chimiques (REACH).  
 eChemPortal ([http://www.echemportal.org/echemportal/index?pageID=0&request\\_locale=en](http://www.echemportal.org/echemportal/index?pageID=0&request_locale=en))  
 GESTIS base de données chimique ([www.dguv.de/bgia/de/gestis/stoffdb/index.jsp](http://www.dguv.de/bgia/de/gestis/stoffdb/index.jsp))  
 La base de données de l'ECHA sur les substances enregistrées (<http://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>)
- **16.5 Autres Informations:**  
 Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(suite page 14)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 14/14

Date d'impression: 22.01.2024

Révision: 22.01.2024

Numéro de version: 1.03 (remplace la version 1.02)

### Nom du produit *Déboucheur Nettoyant surpuissant Chlore actif*

(suite de la page 13)

#### · Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE)N° 1207/2008 [CLP]:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
---	--

· **Service établissant la fiche technique** : Département des affaires réglementaires

· **Contact** : regulatory@mellerud.de

· **Date de la version précédente**: 17.05.2023

· **Numéro de la version précédente**: 1.02

#### · **16.6 Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS:**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage

DIN: Deutsches Institut für Normung (German Institute for Standardization)

DNEL: Derived No-Effect Level

EU: European Union

EEC: European Economic Community

EC: European Community

EWC: European Waste Catalogue Regulation

ECHA: European Chemicals Agency

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical

EC50: Effective concentration, 50 percent

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

IUCLID: International Uniform Chemical Information Database

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values

ISO: International Organisation for Standardisation

PBT: Persistent Bioaccumulative and Toxic

PE: Polyethylene

REACH: Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

OECD: Organisation for Economic Cooperation and Development

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

Skin Irrit.2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

SVHC: Substance of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

TRGS : Technische Regeln für Gefahrstoffe (Règles techniques pour les substances dangereuses, BAuA, Allemagne)

Les abréviations et acronymes utilisés peuvent également être consultés sur [www.euphrac.eu.nachgeschlagen](http://www.euphrac.eu.nachgeschlagen).

#### · **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les chapitres marqués d'un \* présentent des modifications par rapport à la dernière version.

CH\_FR